

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

## ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.

Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

## Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir,	Omnibus.
4 — 35 —	Express.
3 — 57 —	matin, Poste.
9 — 04 —	Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir,	Omnibus.
--------------------------	----------

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin,	Express.
11 — 35 —	Omnibus.
5 — 11 —	soir, Omnibus.
9 — 52 —	Poste.

## Départs de Saumur pour Tours.

8 heures 02 minut. matin,	Omnibus-Mixte.
7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Les journaux publient le procès-verbal de la conférence des commissaires alliés tenue à Orizaba le 9 avril 1862. Le général Prim s'est trouvé blessé de ce que M. Dubois de Saligny aurait dit au colonel Menduina, gouverneur de la Vera-Cruz, et à M. Cortez, consul d'Espagne dans ce port, que le comte de Reus blâmait le projet d'une monarchie offerte à un archiduc, seulement parce qu'il voulait lui-même être couronné empereur du Mexique.

M. Dubois de Saligny, questionné sur ce fait, n'a pas hésité à le reconnaître; il a ajouté qu'il s'était contenté de rapporter ce qui se disait publiquement. Les preuves à l'appui sont : premièrement, une lettre reçue par l'amiral, écrite par une personne favorable à la candidature du général; deuxièmement, les insinuations pouvant faire supposer que l'Empereur était favorable à ce projet; troisièmement les articles d'*El Eco de Europa*, qui, de l'aveu du général Prim, ne sont imprimés qu'après avoir reçu son approbation.

M. Dubois de Saligny a enfin rappelé quelques mots du comte de Reus sur les chances que pouvait avoir un soldat de fortune. Le général Prim s'est vivement récrié: il n'a jamais voulu parler que d'un soldat de fortune mexicain (le général Almonte, sans doute?), et quant aux articles de l'*Eco de Europa* qui sont, il le reconnaît, tous inspirés par lui, on n'y trouvera rien qui soit relatif à sa candidature au trône du Mexique.

A ces déclarations si formelles, il n'y a rien à répondre. Nous ayons pu croire un instant que les fleurs de rhétorique que le journal du comte de Reus jetait sous les pas de son inspirateur avaient un but impossible peut-être, contestable assurément, mais qui ne manquait pas d'une certaine grandeur; nous nous étions trompés.

L'article de l'*Eco de Europa* était tout simplement une concession que le général faisait à sa propre vanité, moins encore, une carte de visite avec titres, et quels titres! « Ange exterminateur », c'est le comte lui-même qui parle de lui-même, « ange de consolation, lion de la bataille, demi-dieu de la guerre, dieu de la Grèce... » en disponibilité, etc., etc., etc.

Disons cependant, à la louange du général Prim, qu'avec la modestie qui convient à l'homme doué de toutes les qualités qu'il se reconnaît, il avoue qu'il n'est pas capable de tracer son propre portrait. Il faudrait pour cela la plume d'Homère « qui l'eût comparé à Mars. »

Nous sommes heureux de voir le comte de Reus déclarer qu'il n'a d'autre intention que celle d'éclairer le monde sur son véritable caractère.

Une dépêche de Madrid nous apprend que le maréchal Serrano a envoyé à la *Epoca* une lettre dans laquelle il critique la retraite du général Prim.

On nous écrit de Madrid, à la date du 26, que le paquebot parti la veille de Cadix pour la Havane est porteur de dépêches pour le maréchal Serrano et le général Prim.

On sait que le maréchal a offert sa démission de gouverneur de la Havane dans le cas où la conduite de Prim serait approuvée. D'après notre correspondant, le gouvernement espagnol n'accepte pas la démission de Serrano et lui demande, dans les termes les plus flatteurs, de ne pas quitter son commandement.

D'un autre côté, la dépêche adressée au général Prim lui donnerait l'ordre de retourner sur le champ en Espagne. La télégraphie privée ajoute que le général fait un détour et passe par New-York avant de rentrer en Europe.

On sait que New-York est la ville des ovations populaires et des enthousiasmes anti-monarchiques. (Pays.)

Nous trouvons dans le *Monde* la correspondance suivante de Rome, en date du 24 mai :

Le Saint-Père a tenu, jeudi, un consistoire semi-public où assistaient, avec le Sacré-Collège, près de deux cents évêques, qui ont déposé leur vote sur l'opportunité de la canonisation des martyrs du Japon. Un second consistoire a été tenu le 24 pour recevoir le vote relatif à la canonisation du bienheureux De Sanctis. Au consistoire de jeudi, le Pape a adressé à l'auguste assemblée une allocution en langue latine qui peut se résumer en ces termes :

« C'est pour décerner les honneurs suprêmes

de l'Eglise à des martyrs que vous êtes ici réunis autour de moi. Comment pourrions-nous oublier ceux de nos frères qui, en ce moment même, tout près de nous, sur la terre d'Italie, souffrent persécution pour la justice? Prions pour que le Seigneur les soutienne dans ce combat, eux et le clergé qui les suit avec tant de courage et de dévouement. Prions aussi pour ce petit nombre de prêtres égarés qui se séparent d'eux et se rangent du côté des persécuteurs. Prions surtout pour le malheureux qui seul, dans tout le corps épiscopal, a trahi la cause sainte. Demandons à Dieu de leur ouvrir les yeux, de toucher leur cœur, de les ramener dans les voies de la justice et de la vérité. Les circonstances sont graves; des temps peuvent venir où je ne pourrai plus comme aujourd'hui, vous réunir auprès de moi et vous faire entendre ma parole; où même il ne me sera plus possible de vous faire parvenir à tous mes instructions et mes enseignements. Prions donc aussi pour la sainte Eglise, afin que Dieu détourne les maux qui la menacent. »

On dit que cette allocution a été prononcée avec un accent qui pénétrait jusqu'au fond des cœurs. Des larmes étaient dans tous les yeux. Tout le monde a compris, du reste, que le Souverain-Pontife ne parlait que de périls relativement lointains, et que, pour le moment présent, il n'y a aucun sujet d'alarme.

Le nombre des évêques qui arrivent de toutes les parties du monde est chaque jour plus considérable. La liste de ceux qui sont arrivés mercredi porte trente-quatre noms. Les prélats français sont au nombre de vingt-deux : NN. SS. les archevêques de Sens, d'Avignon, de Toulouse et de Bourges, et NN. SS. les évêques de Moulins, d'Orléans, de Montauban, de Nîmes, d'Aire, de Metz, de Carcassonne, de Viviers, de Cahors, de Strasbourg, de Châlons, de Digne, de Fréjus, de Clermont, de Langres de Saint-Flour, de Valence et du Puy. Beaucoup d'autres sont encore annoncés. Le nombre des prêtres français que l'on rencontre dans les rues de Rome est prodigieux. M<sup>sr</sup> l'évêque de Nîmes en a amené cinquante six de son diocèse. Les Romains sont ravis de cette affluence de nos prêtres. Ils les re-

## FEUILLETON.

## LA MÈRE AUX CHATS.

(Suite.)

Comme pour achever de me satisfaire, Athénaïs reprit après un silence :

— Vous ne lui aurez pas assez vanté les avantages de l'établissement que nous avons en vue pour elle ?

— Je vous demande pardon, ma fille... mais dès les premiers mots elle m'a arrêté, disant avec amertume : « Ah ! ah ! on veut donc me mettre à Sainte-Périne ! »

— A Sainte-Périne ! se récria la baronne. Quelle exagération ! Mais il y a même des dames titrées dans cette maison qu'on lui propose... une maison religieuse, confortable, charmante, et d'une tranquillité... un pays délicieux... tout au fond de la Bretagne... dans le Finistère !

— Elle a trouvé que c'était un peu loin, hasarda le baron.

— Puisque je m'engage à aller lui rendre visite une fois au moins par an... s'empessa de rappeler Mlle des Genets.

— Oh ! fit son père, qui luttait encore contre les souvenirs de l'entretien qu'il venait d'affronter. Oh ! c'est

bien cette promesse qui peut-être la décidera. Si tu savais comme elle aime encore sa petite-fille, et comme elle désirerait l'embrasser !

— J'en irai l'embrasser que dès qu'elle sera là-bas. Puisquelle m'aime tant, qu'elle se hâte ! déclara nettement Athénaïs.

— Voilà ce que j'appelle une conclusion péremptoire, fit avec admiration sa mère. Et d'ailleurs, je vous le demande, qu'est-ce qui peut la retenir dans ce pays ?

— Le pays lui-même, elle l'aime, elle s'y est habituée : les vieilles gens tiennent à leurs habitudes.

— Mais elle habite une misérable chaumière, et, d'après vos renseignements d'hier au soir, elle n'a d'autre société, d'autres amis que les chats du village.

— Dont elle s'est constituée la providence, précisément... C'est aussi pour qu'ils n'aient pas trop à souffrir cet hiver qu'elle voudrait différer jusqu'au printemps prochain.

— Pour des chats ! se révolta superbement la baronne. Ah ça ! mais elle devient folle, votre mère !

Athénaïs s'oublia davantage encore.

— Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de la faire interdire... renfermer ? proposa-t-elle audacieusement.

— Ma fille ! se récria sévèrement le baron. Oh ! c'est odieux ce que vous venez de dire là, ma fille !

Quelque peu de cas qu'elle fit de cette velléité courageuse, l'adroite Athénaïs comprit qu'il fallait changer de batteries.

Elle s'élança donc vers son père; elle lui prit le bras, et, tout en le promenant ça et là sur le gazon du carré-four :

— Mais tu vois bien que je plaisante... minauda-t-elle d'une voix câline. Est-ce que je voudrais causer du chagrin à grand'maman, que je respecte et que j'aime... ne viens-je pas de te le dire encore tout à l'heure?... Mais il est impossible qu'elle se refuse à ce départ... Tu le sais bien, père... car enfin, si nous sommes si impatientes de nous installer avec éclat au château, c'est afin d'y recevoir le comte Maxime... et si le comte découvrait la mère aux chats... oh !... bien assurément je ne retournerais pas à Paris comtesse !

L'accentuation toute particulière de ce dernier mot fut pour moi comme un trait de lumière. Plus de voiles maintenant, le secret de la comédie m'était connu !

D'ailleurs, comment aurais-je pu conserver encore quelques doutes ? La baronne, à son tour, venait de se suspendre au bras du baron, et lui disait :

— Ne souhaites-tu donc plus ce mariage, mon bon François ?

— Il doit faire le bonheur de ton enfant, ajoutait de

connaissent à leur rabat, et voient dans leur présence à Rome, en ce moment, un témoignage de leur amour pour la sainte Eglise romaine.

La *Monarchia nazionale*, organe semi-officiel, constate les progrès que la question romaine a faits sous le ministère actuel. Le gouvernement avance vers la solution chaque fois qu'il prouve qu'il a la force de défendre son autorité et l'ordre à l'intérieur. L'accueil enthousiaste reçu à Naples par le roi donne au gouvernement le droit de demander que Rome cesse d'être un foyer de conspiration.

Le temps est arrivé pour la France de reconnaître que la prolongation du séjour de son armée à Rome empêche une solution qui ne peut être amenée que par le contact direct de l'Italie et du Pape sans intervention étrangère.

La *Gazette officielle* publie un décret royal qui prononce la dissolution des volontaires de la garde nationale. Un autre décret a pour objet la fusion des chasseurs du Tibre avec l'armée régulière.

Le prince Napoléon, qui a visité Catane le 29 mai, est arrivé à Messine le 30, à deux heures du matin. S. A. a débarqué à neuf heures. Les autorités étaient venues le recevoir. La foule était immense. Le prince a visité les principales églises. Il a assisté, du balcon du palais, au défilé de la troupe et des corporations. La foule poussait les cris de : Vive la France ! vive les défenseurs de l'Italie !

Le prince Napoléon est revenu à Naples, le 31 mai, à onze heures. S. A. n'a pas débarqué. Le général de La Marmora lui a rendu visite à bord de son yacht. Le prince a dû partir dans la soirée pour Marseille.

Les dépêches de Syracuse et de Catane donnent des détails sur la réception enthousiaste qui a été faite dans ces deux villes au prince Napoléon.

On assure que Garibaldi partira prochainement pour Baveno et Ganobbio. Il se rendra ensuite à Gènes.

Une cinquantaine de jeunes gens arrêtés dans l'affaire de Brescia ont été remis en liberté. — Havas.

Les lettres de Constantinople du 21 mai annoncent que le sultan a ordonné la construction de sept navires cuirassés. La Porte hâte le départ de son nouvel ambassadeur en France. Un décret impérial réglera, suivant les conseils des financiers européens en mission à Constantinople, la question du retrait des caïmés. On croit que cette opération se fera sur le cours de 181 piastres.

Le prince de Galles est arrivé hier à quatre heures. Le sultan et ses ministres lui ont fait un grand accueil et lui ont rendu visite à l'ambassade britannique.

Le gouverneur de Jérusalem est nommé en même qualité à Alep.

On mande de Raguse, le 30 mai :

Abdi pacha a occupé Bielopanlovich. Mirko, chef des Monténégrins et beau-père du prince Nicolas, a attaqué les Turcs sur la colline de Martinitz et les a forcés de se replier vers Spuz, avec une perte de 500 hommes.

Dervisch pacha n'a pas bougé de Bilecia. — Havas.

Une dépêche particulière de Scutari nous apprend que les troupes ottomanes sont entrées dans le district monténégrin de Bielopavlowich et qu'une bataille était imminente. Le 24 mai, après deux heures de marche, elles rencontrèrent l'ennemi fort de 6,000 hommes occupant sur un terrain rocheux une position avantageuse.

Immédiatement attaqués par deux colonels, les Monténégrins, délogés de leur position, opérèrent leur retraite par les villages de Martinich inférieur et supérieur, Revina, Choupina, Gliziza, Portiezi et Glivitza.

Les maisons et tours de ces villages, construites de grandes pierres, devinrent pour les Monténégrins autant de forteresses qui furent successivement prises d'assaut par les Turcs au milieu des flammes de l'incendie que l'ennemi répandit lui-même sur sa retraite.

Bien que pendant ce temps les Monténégrins aient été renforcés de 11 drapeaux de 100 hommes chacun, ils durent céder le terrain à l'ennemi, qui les poursuivit jusque dans les montagnes.

Les Monténégrins laissèrent 500 morts sur place, sans compter ceux qu'ils purent emporter. Le nombre des blessés doit être double. Les Turcs eurent 57 morts, 136 blessés, parmi lesquels Moustafa-bey, colonel d'état-major. Le nombre des maisons et tours brûlées se monte à 890 dont 400 chaumières.

Le 25, les troupes ottomanes ont fêté leur victoire, et le 26 elles se sont remises en marche.

(Pays.)

On mande de Scutari, le 30 mai : Abdi pacha a attaqué, le 28, les retranchements élevés près de Zemikoi et destinés à empêcher les communications des Turcs avec la place de Spuz. Abdi pacha a détruit ces ouvrages après avoir forcé les Monténégrins à les évacuer. Ceux-ci, après avoir brûlé plusieurs villages, ont encore essayé de reprendre position, mais ils n'ont pu résister aux troupes ottomanes qui les ont poursuivis jusque dans les montagnes. — Havas.

La *Gazette de Cassel* annonce que l'électeur s'est décidé à accepter la démission offerte par les ministres et par les directeurs des ministères. Le cabinet actuel restera en fonctions jusqu'à la formation de celui qui doit lui succéder. — Havas.

On apprend de bonne source, dit un télégramme de Saint-Petersbourg, que le grand-duc Constantin, frère de l'empereur, va se rendre à Varsovie en qualité de lieutenant de l'empereur. Le marquis Vielopolski lui serait adjoint.

On mande des frontières de la Pologne, le 30 : D'après des nouvelles authentiques de Varsovie, le czar a donné son approbation aux projets concernant la réforme des écoles, l'égalité des droits des juifs et la régularisation des redevances rurales. — Havas.

Le télégraphe nous apporte aujourd'hui une nouvelle importante. La flotte fédérale, qui remontait le James-river, était déjà parvenue à 7

milles de Richmond, quand les batteries confédérées du fort Darling l'ont repoussée. Les canonnières sont revenues à James town, après avoir essuyé des pertes considérables.

Un journal de New-Bern, le *Progress*, prétend que la Caroline du Nord se sépare de la confédération. Cette nouvelle a besoin d'être confirmée.

(Le Pays.)

M. Léon Plée, publie dans le *Siècle* un article qui tend à inviter le parti de l'indépendance des peuples à ne pas trop compter sur la durée du calme apparent plutôt que réel qui règne en ce moment :

« De bonne foi, écrit M. Plée, n'aurons-nous pas un jour ou un autre à nous occuper de la rançon de Venise ? Ne peut-il pas se faire aussi que la Pologne nous réclame l'exécution de près d'un siècle de promesse ? La Hongrie est-elle bien soumise ? Les chrétiens d'Orient sont-ils bien pacifiés ? Pour dire une rude vérité, le roi de Prusse est-il bien sincère non pas seulement avec nous, mais avec l'Allemagne et aussi avec la Prusse elle-même ? Enfin la Russie est-elle bien sûre de ne pas s'être assez recueillie ? »

On lit dans le *Moniteur* :

« Une décision impériale du 28 mai réduit le corps d'occupation de Rome à une seule division composée de trois brigades ; cette division est placée sous le commandement du général comte de Montebello, aide-de-camp de l'Empereur. Les généraux d'Hugues et de Guéraudon, qui commandaient les divisions du corps d'occupation, sont nommés inspecteurs généraux d'infanterie pour 1862, et sont chargés d'inspecter les régiments formant les divisions dont ils cessent d'avoir le commandement. »

On croit que le rapport de la commission du budget sera déposé au Corps-Législatif lundi ou mardi et que la discussion en séance publique pourra commencer huit jours après. — Havas.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

La Société archéologique de France a ouvert dimanche dernier, à Saumur, la session attendue depuis si longtemps par tous les hommes studieux. Dès la première séance, on a pu juger de l'importance de ces assises par le concours d'archéologues distingués qui de fort loin se sont rendus dans nos murs afin d'y étudier en commun les monuments anciens de notre pays et de nous éclairer sur leur âge, les modifications qu'ils ont subies à diverses époques et sur leur histoire. M. de Caumont a fait part au congrès des regrets qu'ont exprimés plusieurs archéologues de France de ne pouvoir se rendre au congrès de Saumur.

M. Louvet, maire de Saumur, député au Corps-Législatif, a ouvert la session par le discours suivant que nous sommes heureux de pouvoir reproduire :

« Messieurs,

« Le choix que la Société française d'archéologie a fait de Saumur pour y tenir la première partie de son congrès de 1862 est un grand hon-

— Que s'est-il donc passé ? lui demandai-je.  
— Eh, pardine ! c'est encore ces gueux de Guérin !  
— Les deux matelots qui ont amené ce matin une barque de Trouville ?...

— Ces deux gredins-là... oui... C'était déjà bien de se remonter au pays !...  
— Mais enfin...

— On les en avait honteusement chassés parce qu'ils brutalisaient leur brave homme de père, ce vieux pilote retraité qui demeure là. Pas plus tard que tout à l'heure, ivres comme des brutes, ils sont entrés de force dans sa maison pour lui demander de quoi boire encore, et comme de raison le vieux refusait, ils l'ont menacé, battu, mis tout en sang... les scélérats !...

« Oh ! c'est heureux qu'on soit venu les rappeler à leur canot... sans ça nos hommes leur auraient fait un vilain parti ; mais ils ne perdront rien pour attendre, allez ! c'est le bon Dieu lui-même qui se charge de punir ceux qui bravent son quatrième commandement !

— Et maintenant où sont-ils ?

— Avec leurs promeneurs... pardine... en mer !  
Au même instant une soudaine rafale passa sur nos têtes.

— Juste ciel !... murmurai-je en frissonnant. Juste ciel !... sur ce frêle esquif il t'y aura donc que des enfants dénaturés !

(La suite au prochain numéro.)

l'autre côté Athénaïs.

— Notre gloire à tous reprit la mère.

— Sans compter, poursuivit la fille, les avantages honorifiques que personnellement tu dois en recueillir. Ne te souvient-il plus donc que le comte nous promet de te...

Ils s'étaient éloignés, je n'entendais plus.

Mais aux gestes des trois personnages, à l'expression de leurs physionomies, il ne m'était que trop facile de deviner que les deux mégères triomphaient de la vaniteuse faiblesse de leur complice ; que pour quelques hochets, — n'importe lesquels ! — il achevait de leur livrer sa mère.

— Mais, s'écria-t-il enfin en se rapprochant de la baie, mais puisque je vous dis que c'est arrêté... qu'elle partira... que je le veux !

— Quand cela ?

— Demain, peut-être ?

— Tu vas donc la revoir ?

— Non... J'attends d'abord une lettre d'elle.

— Une lettre ? mais il fallait donc nous dire cela d'abord.

— Eh ! m'avez-vous laissé le temps de m'expliquer.

— Enfin...

— Elle m'a demandé jusqu'à ce soir pour réfléchir, et doit... elle-même... aller remettre sa réponse à Comtois que nous laissons à l'auberge du village. Je viens de

lui donner mes ordres en conséquence.

— Mais si Comtois soupçonnait...

— Oubliez-vous donc qu'il est presque idiot et pas du tout curieux ? De plus, des jambes d'autruche. Une heure après la lettre reçue, nous l'aurons à Trouville.

— En ce cas, partons vite.

— Oh ! nous avons du temps.

— Et notre halte au Ratier ! Il faut absolument que j'en rapporte une étude.

— C'est juste... Partons...

— Mais si la réponse disait non...

— Ce non-là se changerait dès demain en un oui. Ne vous ai-je pas dit : Je le veux ! Allons... allons... en route !

Ils étaient parfaitement d'accord maintenant et ce fut avec des rires joyeux que, l'attirail artistique ayant été repley, puis chargé sur les épaules du baron, ils disparurent tous les trois par le sentier de la grève.

Quant à moi je sortis enfin de ma cachette, mais je revins par la grande route.

Je n'avais plus rien à apprendre de ces gens, ils me faisaient horreur !

D'autre part, la pauvre mère François ne devait-elle pas avoir grand besoin des consolations de l'amitié ?

A l'entrée du village, je remarquai des groupes nombreux, animés.

Dans un de ces groupes, la Guillemaine.

neur pour notre ville et fera époque dans nos annales saumuroises. C'est une bonne fortune pour nous de voir réunis dans nos murs des hommes distingués, venant de toutes parts pour étudier ce que notre contrée renferme de curieux au point de vue de la science. Je suis donc l'interprète du sentiment public en adressant les remerciements les plus sincères à tous nos éminents visiteurs, et en particulier à notre honorable et savant président, M. de Caumont, qui dirige notre société depuis de longues années avec une habileté, un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge.

Vos travaux, Messieurs, sont de ceux dont l'utilité, lente parfois à se faire connaître, n'est pas moins grande et incontestable. En ressuscitant le passé par vos studieuses et patientes investigations, vous fécondiez le présent et vous préparez l'avenir. Malheureux est l'homme qui méconnaît la puissance de la tradition et la chaîne mystérieuse qui relie nos œuvres et celles de nos enfants aux œuvres de nos pères. Le grand dogme chrétien de la solidarité des générations s'applique à toutes choses ici-bas, aux monuments, aux institutions, aux mœurs, aussi bien qu'aux individus et aux familles. Chaque siècle est le fils de celui qui l'a précédé et engendre à son tour le siècle qui suivra. Et, d'ailleurs, quand votre étude du passé n'aurait d'autre résultat que de nous apprendre à respecter et à honorer ceux qui furent jadis nos précurseurs et nos maîtres, elle serait encore très-utile et salutaire. Enfin, n'est-ce pas une chose louable que de montrer à notre société moderne, agitée, fiévreuse et si impatiente de vivre qu'elle jouit à peine du présent et qu'elle dévore l'avenir, que de montrer, dis-je, à cette société combien il y a de charme à se réfugier dans les temps anciens et à se promener paisiblement au travers des vieux âges, à la douce clarté du flambeau de la science ?

Soyez donc ici les bien venus à tous égards, Messieurs. Celui qui vous salue ainsi est un des vôtres, le plus petit d'entre vous tous assurément. Depuis que j'ai l'honneur de faire partie de votre société (et il y a déjà plusieurs années), il ne m'a pas été donné de siéger une seule fois parmi vous. Il m'est doux de prendre aujourd'hui ma place dans vos rangs, au milieu même de ma ville natale, et de pouvoir, à l'aide de vos leçons, connaître et apprécier, mieux encore que je ne l'ai fait jusqu'ici, les richesses archéologiques de notre pays du Haut-Anjou, de ce cher et beau pays où Dieu s'est complu à réunir, par une faveur singulière, un doux climat, un sol fertile, une population laborieuse et intelligente, de grands souvenirs historiques, et qui est en ce moment si heureux et si fier de l'hospitalité que vous êtes venus lui demander.

Après cette allocution, M. de Caumont s'est exprimé ainsi :

« Messieurs,

« C'est pour la seconde fois que le congrès archéologique de France vient siéger dans le département de Maine-et-Loire. En 1841, il y a vingt ans accomplis, la session que nous ouvrons aujourd'hui à Saumur se tenait à Angers. Depuis lors, bien des publications ont vu le jour, bien des congrès ont eu lieu, et pourtant il reste tant à faire encore, que le XIX<sup>e</sup> siècle, et peut-être le XX<sup>e</sup>, ne pourront terminer la tâche, entreprise il y a déjà plus d'un siècle, de décrire les monuments anciens de l'Anjou, d'en reconnaître toutes les vicissitudes, d'en indiquer toutes les dates.

« Le congrès a pour but principal de réchauffer le zèle de ceux qui se livrent à cette tâche difficile, souvent ingrate, et dont il importera toujours de relever l'importance morale aux yeux des populations. Nous venons tendre une main amie aux hommes dévoués qui explorent les belles et historiques contrées de la Loire, les remercier au nom de la France académique et les prier de persévérer dans l'apostolat qu'ils ont entrepris. Nous venons aussi engager toutes les personnes studieuses du pays à observer avec nous les types variés d'architecture que l'Anjou et la Touraine offrent à nos yeux dans cette riche vallée.

« Nous serions heureux si la session du congrès archéologique à Saumur pouvait faire naître quelques vocations nouvelles et conquérir de nouveaux adeptes aux sciences historiques et archéologiques. Cet espoir devra se réaliser. Nous voyons en effet dans cette enceinte des hommes qui, comme M. le colonel de Morlet, M. le commandant Provost, ont publié de savants ouvrages sur la géographie ancienne; des hommes qui, comme M. le comte de Galembert, M. de Verneille et M. Godard-Faultrier, sont allés en Orient pour y étudier l'architecture byzantine; un architecte dont

le nom fait autorité dans toutes les parties de la France, M. Joly; des hommes, enfin, dont les publications remarquables ont contribué à amener les sciences historiques et archéologiques au point où nous les voyons aujourd'hui. Il me suffit de citer parmi ces derniers M. le comte de Mailly, ancien pair de France, qui a relevé plusieurs ruines importantes, M. le vicomte de Genouillac, M. de Raire, de Rennes, M. Peters, de Belgique, M. Victor Petit, si connu par ses belles publications. Tout fait donc espérer, Messieurs, que notre session de 1862 sera féconde, qu'elle continuera à propager le goût des études historiques. C'est le but que poursuit depuis trente années la Société française d'archéologie, car elle sait qu'il faut faire comprendre la valeur des monuments historiques pour les faire respecter.

« Je ne terminerai pas ces quelques mots d'introduction sans remercier M. Louvet, maire de Saumur et député au Corps-Législatif, qui a bien voulu quitter les travaux législatifs pour venir nous installer dans ce palais, M. Chedeau, adjoint, MM. Courtiller, Joly, et tous les membres du conseil municipal, de l'accueil sympathique qu'ils ont fait à la Société française d'archéologie, quand elle a témoigné le désir de tenir ses assises à Saumur. Ce bienveillant empressement à seconder nos efforts est le gage le plus sûr du succès que nous en attendons. C'est aussi pour nous tous un puissant encouragement, et nous y répondrons en redoublant de zèle pour bien remplir notre mission et faire en sorte que le congrès archéologique de Saumur soit un des plus intéressants de tous ceux qui ont eu lieu jusqu'ici en France. »

Après ces deux discours, M. de Caumont a soumis à la discussion les premières questions du programme.

Nous n'entrerons pas dans le détail des séances, on les trouvera dans le compte-rendu de cette session qui sera imprimé sous la direction de la Société archéologique.

Dimanche soir, les cours publics ont été ouverts à sept heures et demie. M. de Caumont a développé les divers systèmes d'architectures militaires, et a donné un vif intérêt à son récit.

Hier matin, la séance a été ouverte à huit heures. Deux nouvelles questions du programme ont été soumises à MM. les membres du congrès. M. Godard-Faultrier et M. Provost, capitaine du génie, ont eu la parole.

A midi, la Société a été admise à visiter le château de Saumur.

#### VILLE DE SAUMUR.

#### AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, informé par l'autorité supérieure que dans un grand nombre de départements de nombreux cas de rage se sont manifestés et ont occasionné de graves accidents,

Rappelle à ses administrés les principales dispositions de l'arrêté permanent du 27 juillet 1852 qui prescrit que tous les chiens doivent être porteurs d'un collier sur lequel sera inscrit le nom du propriétaire.

Aucun chien ne peut sortir dans les rues, places et chemins, sans être muselé ou tenu en laisse.

Les chiens en contravention à ces dispositions seront saisis, conduits en fourrière et abattus après un délai de 24 heures.

Les propriétaires qui les réclameront pendant cet intervalle, seront passibles des frais de la fourrière, outre les peines et amendes de droit.

L'exécution de ces dispositions est confiée à la surveillance du commissaire de police et des agents sous ses ordres.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1<sup>er</sup> juin 1862,

Le Maire, CHEDEAU, adj.

#### TAXE DE LA VIANDE.

Par arrêté du Maire de Saumur, du 1<sup>er</sup> juin 1862, le prix du kilogramme de viande 1<sup>re</sup> qualité, est fixé comme il suit :

Bœuf . . . . .	1 fr. 20 c.
Veau . . . . .	1 15
Mouton . . . . .	1 50

#### TAXE DU PAIN du 1<sup>er</sup> Juin.

Première qualité.	
Les cinq hectogrammes . . . . .	20 c. » m.
Seconde qualité.	
Les cinq hectogrammes . . . . .	17 c. 50 m.
Troisième qualité.	
Les cinq hectogrammes . . . . .	15 c. » m.

NOTA. — Cette taxe ne s'applique qu'à la commune de Saumur et ne concerne en rien les autres communes de l'arrondissement, dont les Maires restent complètement libres de taxer, comme bon

leur semble, le prix du pain, dans leur circonscription municipale, d'après les bases particulières fournies par leur localité.

Pour chronique locale : P. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

On annonce pour ce soir le départ de M. de Lavalette, qui se rend à Rome pour reprendre son poste d'ambassadeur près le Saint-Siège.

On ignore encore le jour précis du départ de M. de Montebello.

Turin, 2 juin. — Garibaldi est arrivé cette nuit à Turin. Il a eu ce matin une explication avec le général de Sanfront. On assure que tout différend entre lui et le ministre est arrangé. On croit que Garibaldi repartira demain pour Belgirate et n'assistera pas aux séances du parlement.

Breslau, le 2 juin. — D'après la Gazette de Silésie, on va publier très-prochainement la nomination du grand duc Constantin comme vice-roi de Pologne. Le marquis de Wielopolski, nommé *ad latus*, se chargera de l'administration civile, ainsi que de la présidence du conseil d'Etat. Le conseiller intime, M. de Walujoff, remplira les fonctions de commissaire impérial.

Ces nouvelles ont produit à Varsovie l'impression la plus favorable. — Havas.

Depuis la première semaine d'avril, un nouveau journal paraît tous les jeudis, l'Universel (même format que l'Illustration), et il s'est signalé, dès son apparition, par la splendeur de ses gravures, l'excellence de son texte et sa beauté typographique. L'Universel, le moins cher des journaux illustrés, ne coûte que 25 cent. par numéro et 15 fr. par an. Ce bon marché extraordinaire ne pourra plus être dépassé. La rédaction, confiée à des écrivains éprouvés, se maintiendra toujours en des limites qui permettront à l'Universel de pénétrer dans les familles et d'être le journal du foyer. Les dessinateurs les plus connus, les graveurs les plus habiles concourent à faire de ce journal un album charmant.

#### M GASNIER,

LOUEUR DE CHEVAUX ET VOITURES.

A l'honneur d'informer le public qu'il se rend chaque jour à la gare du chemin de fer à tous les trains pour y conduire les voyageurs et les ramener en ville.

Les demandes pour ce service peuvent être adressées au siège de son établissement rue d'Orléans 81, ou chez M. Mignan, marchand de faïence, même rue, 44, près la rue Beaurepaire. Prix : 50 centimes avec ou sans bagages.

#### Marché de Saumur du 31 Mai.

Froment (hec. de 77 k.) 21 88	Huile de lin . . . . .	51 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k. 21 —	Paille hors barrière	59 86
Seigle . . . . . 43 25	Foin . . . . . id. . . . .	64 86
Orge . . . . . 9 23	Luzeerne (les 730 k.)	58 50
Avoine (entrée) . . . . . 11 50	Graine de trèfle . . . . .	—
Fèves . . . . . 12 40	— de luzeerne. . . . .	—
Pois blancs . . . . . 23 20	— de colza . . . . .	—
— rouges . . . . . 47 20	— de lin . . . . .	29 —
Cire jaune (50 kil) . . . . . 170 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ordin. . . . . 36 —	(l'hectolitre) . . . . .	—
— de chenevis . . . . . 48 —	— cassées (30 k) . . . . .	—

#### COURS DES VINS (1).

BLANCS.	
Coteaux de Saumur 1861 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 240 à 280
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 125 à 150
Ordin., environs de Saumur, 1861, 1 <sup>re</sup> id.	110 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 100 à »
Saint-Léger et environs 1861 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 105 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 100 à »
Le Puy-N.-Dame et environs, 1861, 1 <sup>re</sup> id.	100 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 95 à »
La Vienne, 1861 . . . . .	75 à 80
ROUGES.	
Souzay et environ. 1861 . . . . .	120 à 125
Champigny, 1861 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 250 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 125 à 140
Varrains, 1861 . . . . .	115 à 120
Bourgueil, 1861 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 150 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 140 à »
Restigny 1861 . . . . .	155 à »
Chinon, 1861 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 110 à 120
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 108 à »

(1) Prix du commerce.

#### BOURSE DU 31 MAI.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 70 50.  
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 97 10.

#### BOURSE DU 2 JUIN.

3 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 70 00  
4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 97 05

P. GODET, propriétaire-gérant.

## ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M<sup>e</sup> Saturnin POULET, avoué à Saumur.

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le 17 mai 1862, enregistré, entre dame Jeanne Châtenay, épouse du sieur Pierre Harpin, aubergiste, demeurant à Doué-la-Fontaine, ayant M<sup>e</sup> Poulet pour avoué, et le dit sieur Harpin, il appert que ladite dame a été déclarée séparée de biens d'avec ledit sieur son mari.

Pour extrait certifié conforme par le soussigné, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur et de la dame Harpin. Saumur, le 30 mai 1862.

(279) POULET.

Etude de M<sup>e</sup> BODIN, avoué à Saumur.

## A VENDRE

Après surenchère

Sur aliénation volontaire, Sur la poursuite de MM. veuve Lambert et fils, banquiers à Saumur, surenchérisseurs, ayant M<sup>e</sup> Bodin pour avoué, contre Alexandre Dubois fils, propriétaire, demeurant à Brézé, vendeur, et les époux Dubois-Gautier, de Brézé, acquéreurs, ayant M<sup>e</sup> Chedeau pour avoué.

Trente articles de domaines en terre labourable, vigne, bois-taillis, situés communes de Brézé, Chacé, Epieds, et Saint-Just-Dive.

L'adjudication aura lieu le 21 juin 1862, à midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, au Palais-de-Justice de cette ville, sur la mise à prix de 8,800 fr. ci. 8,800 fr. L'adjudicataire paiera, au-delà du prix de son adjudication, tous les frais et loyaux coûts énumérés à l'article 2,188 du Code Napoléon.

S'adresser à M<sup>e</sup> BODIN, avoué pour suivant, pour avoir tous renseignements.

Pour extrait, R. BODIN. (280)

Tribunal de Commerce de Saumur.

## FAILLITE STELWAGEN.

Les créanciers de la faillite du sieur Philippe Stelwagen, négociant à Saumur, sont invités à se présenter, dans le délai de vingt jours à compter de ce jour, au syndic de la faillite, M. Cormery, agent d'affaires à Saumur, et à lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, le vendredi 27 juin prochain à midi.

Le greffier du tribunal, (281) TH. BUSSON.

## A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, avec jardin, sise rue de la Petite-Bilange, 17 bis.

S'adresser à M. RIVIER qui occupe la maison, ou à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (271)

M. MILON, libraire, Rue d'Orléans,

Demande un jeune homme pour le magasin. (285)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

## VENTE MOBILIERE

APRÈS FAILLITE.

Le jeudi 5 juin 1862, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez le sieur Philippe Stellwagen, marchand peaussier à Saumur, rue de la Petite-Douve, n<sup>o</sup> 15, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa faillite, à la requête de M. Cormery, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Lits complets, draps, serviettes, essuie-mains, nappes, effets, commodes, armoire à glace, guéridons, pendule, flambeaux, fauteuils, chaises, tables de nuit, tables rondes, gravures et dessins encadrés, tapis, une bascule et ses poids, environ 500 bouteilles vides, dames-jeannes, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> COURTOIS, notaire à Brézé.

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En totalité ou en détail

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> COURTOIS, notaire à Brézé, le dimanche 15 juin 1862, à midi,

LA FERME

## DU PETIT-PALTEAU

Située commune d'Epieds, canton de Montreuil-Bellay, et par extension en la commune de Saix (Vienne), composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, jardins, terres labourables, prés, vignes et bois-taillis; le tout d'une contenance d'environ seize hectares.

Il y aura de grandes facilités pour acquérir et de longs termes pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. DE BÉCHILLON, receveur entreposeur des tabacs, à Loudun (Vienne);

Et audit M<sup>e</sup> COURTOIS, notaire à Brézé. (285)

## A LOUER

VASTE TERRAIN de 1,400 mètres carrés, sur lequel on peut établir une auberge ou une maison de commerce. Le propriétaire construira, si on le désire.

S'adresser à M. LEROUX, notaire, ou à M. DE LA SELLE, à la Chesnaye, près Vihiers. (182)

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON, actuellement occupée par M. Boucher (hôtel des Messageries), rue d'Orléans, 46.

S'adresser à M<sup>m</sup>e DUCHAMP ou à M. BOUCHER. (246)

## A CÉDER

Pour cause de santé,

Un FONDS DE POMPIER, bien achalandé; outillage tout nouveau; loyer peu élevé et grandes facilités.

S'adresser à M. JEUNETTE, place de la Bilange.

## AVIS.

M. JEUNETTE pompière, désirant se défaire de ses marchandises, livrera à prix de facture toutes les pompes et accessoires qu'il a en magasin. — Cependant il se chargera, comme par le passé, des travaux qu'on voudra bien lui confier.

## A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, composée d'un salon, salle à manger, office, cuisine, chambres à coucher, cabinet, grenier, cave, etc.

S'adresser à M. RIVAUD. (257)

M. CAILLIARD, PEINTRE

à Loudun,

Demande des ouvriers.

## A LOUER

Ecurie à deux chevaux, Remise et Grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (584)

On demande UN CLERC de notaire.

S'adresser au bureau du journal.

## COMPTOIR D'HORLOGERIE DE GENEVE.

### ORIGINE ET QUALITÉ GARANTIES.

#### Horlogerie en tous genres.

Chronomètres à répétition, montres d'observations à quantième perpétuel, de précision, etc., livrés avec un certifié de l'Observatoire; montres à secondes fixes ou indépendantes, à riches décorations avec ou sans peintures fines, portraits ou pierreries; montres pour mariage, souvenirs, étrennes, etc.

#### Horlogerie courante et soignée.

Toutes ces montres sont établies ou finies à Genève, repassées en second, réglées, prêtes pour la poche.

Spécialité de boîtes, tabatières et nécessaires-musique de toutes dimensions.

Le Comptoir reprend toutes pièces ne satisfaisant pas l'acheteur.

Les demandes de renseignements doivent être adressées à M. A. PICHAT, représentant du Comptoir, 15, rue des Potiers, à Saumur, dépositaire d'un nombreux assortiment de montres et boîtes à musique. (260)

## Eaux Minérales

### DE MARTIGNÉ-BRIANT

Maine-et-Loire.

Ces eaux, connues depuis plusieurs siècles, ont encore acquis de la réputation depuis la dernière analyse, faite en 1846. Leurs propriétés ont été parfaitement constatées; elles sont les mêmes que celles des sources ferrugineuses les plus en renom.

L'eau de Martigné se prend en boisson et en bains. La saison de ces eaux commence le 15 juin et va jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre.

Un restaurant est attaché à l'établissement. (275)

## M. GARREAU-MURAY,

Epicier, rue du Palais-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

## CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

### AVIS IMPORTANT.

Un demi-kiog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 5 centimes. Résultats: 1<sup>o</sup> saveur et transparence coloration; 2<sup>o</sup> économie de moitié; 3<sup>o</sup> qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme supérieur.

## CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide: c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

## TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féoule, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élegants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

## POMMADE DES CHATELAINES

OÙ L'HYGIÈNE DU MOYEN ÂGE

Cette Pomme est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot: 3 f. — Composé par CHALMIN, chimiste, à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — M<sup>e</sup> à Paris, pour le gros, r. d'Enghien, 24. — Dép. dans toutes les villes.

A SAUMUR, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à BAUGÉ, M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (54)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

## TACHES ET BOUTONS AU VISAGE

Le LAIT ANTÉPHELIQUE détruit ou prévient éphélides (taches de rousseur), son, lentilles, masque de grossesse, hâle, feux, efflorescences, boutons, rugosités, — donne et conserve au visage un teint pur, clair et uni. — Flacon, 5 fr. — Paris, CANDES et C<sup>o</sup>, boulevard Saint-Denis, 26. — Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur. (177)

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.